

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE UN LIBRARY
GENERALE

OCT 9 1961

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
A/C.5/881
5 octobre 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Seizième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 54 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1962

Déclaration faite par le Contrôleur à la 849ème séance
de la Cinquième Commission

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de donner aux membres de la Cinquième Commission un aperçu général du projet de budget ordinaire pour 1962. Je serai bref, car les prévisions budgétaires elles-mêmes n'exigent pas, à mon sens, de longues explications. La considération essentielle dont il a été tenu compte pour préparer le projet de budget du prochain exercice a été, comme l'a déclaré notre regretté Secrétaire général dans la conclusion de son avant-propos au projet de budget, de maintenir le montant des crédits demandés à un chiffre aussi proche que possible de celui des dépenses de l'exercice en cours. Les prévisions sont donc prudentes et le Secrétaire général n'a demandé que de modestes crédits supplémentaires pour faire face à l'expansion des programmes de travail de l'Organisation et des services à fournir en conséquence.

Le montant brut des dépenses initialement prévues pour 1962 s'élève à 73 533 500 dollars. Les recettes provenant des contributions du personnel qui seront créditées au fonds de péréquation des impôts et réparties, par l'intermédiaire de ce fonds, entre les Etats Membres à valoir sur leurs contributions, sont évaluées à 7 400 000 dollars. Les recettes autres que les contributions du personnel, que l'on déduira du montant brut des crédits ouverts pour déterminer la somme à mettre en recouvrement, sont chiffrées à 5 348 500 dollars. Le montant net des dépenses prévues pour 1962 s'élève donc à 60 785 000 dollars, contre 60 707 770 dollars pour 1961. On a ainsi réussi à assurer une certaine stabilisation, du moins en ce qui concerne les prévisions initiales. Les chiffres

mentionnés pour 1962 ne tiennent évidemment pas compte des dépenses supplémentaires envisagées pour cet exercice et qui découlent des décisions prises après la présentation du projet de budget. A cet égard, des demandes de crédits révisés ont déjà été présentées en ce qui concerne :

- a) Les dépenses supplémentaires découlant des décisions prises par le Conseil économique et social à ses trente et unième et trente-deuxième sessions, tenues en avril et en juillet 1961, et qui sont exposées dans les rapports du Secrétaire général A/C.5/874 et A/C.5/878. Dans le premier de ces rapports, le Secrétaire général évalue à 491 250 dollars le coût de l'exécution des nouveaux programmes de travail demandés par le Conseil, et le Comité consultatif, dans son treizième rapport à l'Assemblée générale (A/4910), a recommandé à l'Assemblée d'approuver, sans modification, cette demande de crédits additionnels. On prévoit que l'importante conférence scientifique sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, qui doit se tenir à Genève en août 1962 et qui fait l'objet du second rapport, entraînera des dépenses de 2,4 millions de dollars environ, qui se répartiront sur les années 1961, 1962 et 1963 et dont certaines, représentant 1,8 million de dollars environ, seront engagées en 1962;
- b) La demande de crédits révisée relative au programme de modernisation du Palais des Nations à Genève, qui est exposée dans le rapport du Secrétaire général A/C.5/877. Pour couvrir les dépenses énumérées dans ce rapport, il faudrait en 1962 un crédit additionnel de 210 000 dollars qui permettrait de mener à bien le programme autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 1101 (XI) et dans sa résolution 1447 (XIV), en date du 5 décembre 1959;
- c) La révision des barèmes des traitements de base et indemnités de poste des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures de la fonction publique internationale, et le projet de révision du régime des contributions du personnel, qui sont exposés dans les rapports du Secrétaire général A/4823 et A/C.5/873. L'approbation de ces propositions par l'Assemblée générale entraînerait pour 1962 des dépenses supplémentaires de 4 129 000 dollars (brut), soit

/...

2 945 000 dollars (net) après déduction des contributions du personnel, sous réserve des modifications qui pourraient être proposées par le Comité consultatif ou approuvées par la Cinquième Commission.

- d) Le coût en 1962 de l'augmentation de salaire de 6 pour 100 qui a été autorisée pour les agents des services généraux et les travailleurs manuels de l'Office européen (Genève) à compter du 1er mai 1961, et qui a été portée à la connaissance de l'Assemblée générale dans le budget additionnel pour l'exercice 1961 (A/4870). Le Secrétariat publiera sous peu une note distincte, où seront exposées pour 1962 les incidences financières de cette augmentation, qui sont évaluées à 176 800 dollars (brut), soit 150 550 dollars (net) après déduction des contributions du personnel.

Les dépenses énumérées ci-dessus auraient pour effet d'augmenter les prévisions budgétaires initiales pour 1962 de 6 807 050 dollars environ (brut); ce qui porterait le total des dépenses à 80 340 550 dollars (brut), soit 66 300 550 dollars environ (net). Il se peut, évidemment, qu'il y ait d'autres chefs de dépenses pour lesquels on devra demander des crédits additionnels en 1962. La question de l'amélioration des locaux et des installations prévues au Siège pour les conférences n'a pas encore été réglée par l'Assemblée générale et fera l'objet d'un rapport distinct. Il se peut aussi que d'autres dépenses découlent des décisions que prendra l'Assemblée générale au cours de la présente session.

De même, les chiffres de 1961 ne tiennent pas compte des dépenses supplémentaires relatives à cet exercice. Celles-ci sont évaluées à 1 100 000 dollars environ, chiffre brut, à savoir 754 000 dollars recommandés par le Comité consultatif dans son onzième rapport à l'Assemblée générale (A/4902), et 161 000 dollars recommandés également par le Comité consultatif, dans son douzième rapport à l'Assemblée générale (A/4909), pour faire passer New York de la classe 7 à la classe 8 aux fins des indemnités de poste, recommandations qui ont été l'une et l'autre approuvées hier par la Cinquième Commission. Il y a lieu aussi de prévoir un montant estimatif de 185 000 dollars pour faire face aux dépenses initiales qu'entraînera en 1961 la préparation de la Conférence sur l'application

de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. Le montant net des dépenses supplémentaires actuellement prévues pour 1961 s'élève à 869 000 dollars, ce qui porte à 61 603 703 dollars (net) le total des dépenses de cet exercice.

Pour s'acquitter plus facilement de sa tâche, la Commission peut se reporter au projet de budget pour l'exercice 1962 (A/4770) ainsi qu'au rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget (A/4814), dans lequel le Comité consultatif recommande de réduire de 1 130 650 dollars les prévisions de dépenses initialement présentées. Je tiens à bien préciser que je ne conteste le bien-fondé d'aucune des réductions proposées par le Comité consultatif. Les considérations dont je m'inspire à cet égard et qui l'emportent sur toutes les autres sont celles-là mêmes qui ont amené le Secrétaire général à préparer des prévisions budgétaires prudentes. Ces considérations sont exposées dans les paragraphes 2 à 5 de l'avant-propos du Secrétaire général au projet de budget pour 1962.

Il y a cependant deux questions assez importantes à propos desquelles une mise en garde ne semble pas superflue. La première a trait aux dépenses de personnel et dépenses connexes, qui font l'objet du Titre II du projet de budget. Le Comité consultatif propose une réduction globale de 616 400 dollars pour les chapitres 3 (Traitements et salaires) et 4 (Dépenses communes de personnel). Cette somme comprend une réduction de 466 400 dollars applicable au chapitre 3, notamment à l'article premier (Postes permanents) (225 000 dollars) et aux articles II (Postes provisoires) et V (Consultants et experts) (200 000 dollars). Le Comité consultatif a laissé au Secrétaire général le soin de répartir cette dernière réduction entre les deux articles, sous réserve des observations générales concernant l'article V que le Comité a présentées dans les paragraphes 152 à 157 de son rapport. On n'a pas encore décidé comment cette réduction serait répartie entre les deux articles en question dans le cas où la Cinquième Commission approuverait la recommandation du Comité consultatif. Je tiens toutefois à signaler à l'attention des membres de la Commission que, dans le projet de budget initial, le Secrétaire général demandait un crédit global de 550 000 dollars à l'article II (Postes provisoires). Sur cette somme, 275 000 dollars doivent servir à maintenir

en 1962 les 25 postes d'administrateur créés à titre provisoire en 1961, avec l'assentiment de la Cinquième Commission, pour renforcer temporairement l'effectif des commissions économiques régionales et pour assurer l'exécution de tâches prioritaires dans le domaine du développement économique. Le solde - soit 275 000 dollars - doit être utilisé en 1962 pour renforcer temporairement l'effectif des divers départements et services du Siège, de l'Office européen (Genève) et des commissions économiques régionales pour l'Asie et l'Extrême-Orient et pour l'Amérique latine. Un état complet de ces besoins en personnel figure à l'article II du chapitre 3 du projet de budget pour 1962. Ces propositions, qui ont déjà fait l'objet d'un examen rigoureux, représentent le minimum nécessaire pour faire face à l'expansion des programmes de travail, notamment dans les domaines économique et social, et à l'activité croissante du Service des conférences et des services administratifs généraux. Le coût de ces nouveaux postes provisoires pour l'année entière s'élèverait à 765 000 dollars environ. Cependant, étant donné que l'on s'efforce de limiter le montant global des dépenses pour 1962, les demandes de crédits correspondent à 50 pour 100 environ des postes provisoires indiqués et, qui plus est, ce nombre restreint de postes ne serait pourvu qu'une partie de l'année. La Commission reconnaîtra sans aucun doute que si une partie de la réduction de 200 000 dollars recommandée par le Comité consultatif est appliquée à cet article, comme elle doit l'être, l'ampleur des ressources supplémentaires susceptibles d'être affectées à ces importantes activités s'en trouvera considérablement limitée. Ladite réduction est d'autant plus facile à accepter et à appliquer dans la pratique, que le Comité consultatif a décidé qu'elle pourrait être répartie entre les articles II et V et que, d'un autre côté, il a recommandé dans son treizième rapport à l'Assemblée générale (seizième session) (A/4910) d'approuver sans modification les demandes de crédit révisées pour 1962, présentées comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses trente et unième et trente-deuxième sessions, tenues cette année.

La seconde question a trait aux prévisions de dépenses concernant le chapitre 10 (Frais généraux), qui sont évaluées à 3 719 500 dollars dans le projet de budget (A/4770) et que le Comité consultatif recommande de ramener à 3 650 000 dollars, soit une réduction de 69 500 dollars. Eu égard au crédit global demandé pour ce chapitre, la réduction proposée n'est pas excessive. Cependant, étant donné la nature même de certaines des dépenses inscrites à ce chapitre, il est parfois difficile d'en déterminer et, dans certains cas, d'en contrôler le montant total. Il est vrai qu'on peut contenir dans les limites prescrites le niveau des dépenses au Siège en les soumettant à un contrôle extrêmement rigoureux, lorsque c'est faisable, mais l'expansion des activités des commissions économiques régionales fera augmenter les dépenses inscrites à plusieurs articles de ce chapitre, et ces augmentations se révéleront plus difficiles à endiguer. On peut s'attendre à des augmentations des frais relatifs aux communications, à la location et à l'entretien du matériel, aux fournitures de bureau et aux fournitures pour la reproduction des documents, étant donné que le niveau de ces dépenses se ressent directement de l'expansion des programmes de travail et, dans le cas de la Commission économique pour l'Afrique, du fait que les rouages de la Commission elle-même vont se trouver pleinement mis en place. On ne saurait méconnaître les problèmes que posent à la CEA les liaisons quotidiennes dans une région aussi vaste et encore relativement sous-développée. Si l'on veut accomplir des progrès raisonnables dans l'exécution des programmes de travail, on doit avoir recours à des moyens de communication coûteux comme la poste aérienne et les communications par câble. On recherche activement des solutions qui permettraient d'enrayer la tendance actuelle à l'augmentation des dépenses sans compromettre l'efficacité du travail. Le Secrétariat, cela va sans dire, poursuivra et intensifiera même ses efforts pour réduire au strict minimum les frais généraux de façon à les maintenir au chiffre moins élevé recommandé par le Comité consultatif, si la Cinquième Commission décide d'appuyer cette recommandation.

Pour les autres chapitres du budget, en ce qui concerne les programmes déjà approuvés, c'est à l'ensemble des membres de la Cinquième Commission qu'il appartient de trancher la question du niveau des crédits budgétaires à voter. Qu'il me soit permis toutefois de faire une observation sur le montant des crédits demandés au Titre V (Programmes techniques). Les sommes proposées dans cette partie du projet

de budget (chapitres 13 à 17 inclusivement) sont entièrement destinées aux opérations d'assistance technique. Pour 1962, on propose de limiter à 1 500 000 dollars l'augmentation de la demande initiale de crédits pour 1961, étant donné qu'on a l'intention de proposer que les fonds qui n'auront pas été dépensés en 1961 soient réalloués en 1962, conformément au vœu exprimé par le Conseil économique et social au paragraphe 294 du rapport (A/4820) qu'il a soumis à l'Assemblée générale à sa présente session.

Il est une dernière question que je voudrais aborder : en mai dernier, le Secrétaire général a exposé, dans les paragraphes 10 à 17 de son avant-propos au projet de budget pour l'exercice 1962, la situation de trésorerie de l'Organisation au cours des cinq premiers mois de 1961, et, dans les paragraphes 18 à 23, les perspectives concernant la situation de trésorerie pour la fin de 1961 et le premier semestre de 1962.

Les faits nouveaux intéressant l'administration et le financement des opérations des Nations Unies au Congo, la FUNU et les activités entreprises par l'Organisation au titre du budget ordinaire qui sont intervenus au cours des quatre derniers mois ont eu tendance à confirmer que les prévisions du Secrétaire général étaient, dans l'ensemble, fondées et ne permettent guère d'être plus optimiste que lui quant à la gravité du problème que la situation de trésorerie va poser à l'Organisation au cours des mois à venir.

Au 5 octobre 1961, on avait reçu (ou porté au crédit des Etats intéressés) 153 millions de dollars sur les 236 900 000 dollars qui ont été mis en recouvrement pour 1961 au titre du budget ordinaire de l'ONU, du budget de la FUNU pour 1961 et des opérations des Nations Unies au Congo pour la période allant de juillet 1960 à octobre 1961. Cette somme se décompose comme suit :

Budget ordinaire pour 1961 - 50 405 244 dollars, soit 72,63 pour 100 du total mis en recouvrement

Budget de la FUNU pour 1961 - 12 725 253 dollars^{1/}, soit 66,98 pour 100 du total mis en recouvrement

^{1/} Y compris soldes créditeurs (1 685 432 dollars) devant être compensés par des contributions volontaires, au titre desquelles 1 135 000 dollars ont été versés.

Budget de l'ONUC pour 1960 - 28 804 758 dollars^{2/}, soit 59,39 pour 100 du total mis en recouvrement

Budget de l'ONUC pour 1961 - 61 255 996 dollars^{3/}, soit 61,26 pour 100 du total mis en recouvrement

En mai, le Secrétaire général a prédit qu'il pourrait se révéler nécessaire d'augmenter le montant des sommes prélevées sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, de manière à le porter de 19,5 millions de dollars au 22 mai à un montant situé entre 30 millions et 40 millions de dollars à la fin du mois de juin. En fait, le montant qu'il a fallu prélever sur ces fonds et comptes spéciaux s'élevait, au 30 juin 1961, à 32 millions de dollars.

Les contributions substantielles reçues en juillet ont permis de rembourser provisoirement, sur cette somme, 22 millions de dollars mais, comme le Secrétaire général l'a indiqué, une partie au moins des sommes remboursées devra être empruntée à nouveau au cours des trois mois à venir et ultérieurement jusqu'à ce que soient versés les arriérés des contributions au titre de la FUNU et de l'ONUC ou que l'on parvienne à d'autres arrangements à long terme pour le règlement des montants impayés.

Il semble maintenant qu'à la fin de 1961, le déficit de trésorerie sera peut-être plus près de 30 millions de dollars que des 40 millions prévus en mai (en raison d'une augmentation des rentrées et d'une diminution des décaissements prévus pour le deuxième semestre de l'année en cours), mais il n'y a cependant pas lieu de modifier pour le moment les hypothèses émises par le Secrétaire général quant au montant en 1962 des dépenses non réglées au titre du budget ordinaire, de la FUNU et de l'ONUC, ni le montant qu'il a prévu pour les dépenses non réglées de l'ONUC en 1961, soit 120 millions de dollars.

S'il se peut qu'à la fin de 1961, le déficit de trésorerie soit légèrement inférieur à la somme prévue antérieurement, les dépenses globales non réglées se trouveront augmentées en proportion et il n'y a donc pas lieu, pour le moment, de modifier les prévisions selon lesquelles le déficit sera de l'ordre de 50 à 60 millions de dollars au 31 mars 1962 et de 90 millions de dollars au 30 juin 1962.

2/ Y compris soldes créditeurs (3 900 000 dollars) compensés par des contributions volontaires entièrement versées.

3/ Y compris soldes créditeurs (15 305 596 dollars) devant être compensés par des contributions volontaires, au titre desquelles 6 450 000 dollars ont été versés.

Dans cette première déclaration, je me suis borné presque uniquement à faire des commentaires techniques sur les propositions budgétaires, à présenter deux observations particulières sur le rapport du Comité consultatif et à mettre les membres de la Commission au courant de la situation globale de trésorerie. L'ensemble de la situation budgétaire présente ne se reflète que jusqu'à un certain point dans le budget ordinaire. Il y a les autres dépenses fort importantes que j'ai mentionnées dans mes observations sur la situation de trésorerie et qui découlent des décisions prises par le Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité. Cependant, je pense qu'il serait utile à la bonne marche des travaux de la Cinquième Commission que je puisse revenir ultérieurement sur ces autres questions. Pour le moment, qu'il me soit permis de suggérer que nous nous attachions surtout à examiner en détail les crédits demandés au titre du budget ordinaire pour 1962 en nous servant des documents y relatifs que j'ai mentionnés.
